

VENTE⁽¹⁾

Montant de la vente				Honoraires TTC ⁽²⁾
De	0 €	à	19 999 €	18% Avec un minimum de 3000 €
De	20 000 €	à	24 999 €	16,5%
De	25 000 €	à	29 999 €	15%
De	30 000 €	à	34 999 €	14%
De	35 000 €	à	39 999 €	13%
De	40 000 €	à	47 499 €	12,5%
De	47 500 €	à	54 999 €	12%
De	55 000 €	à	62 499 €	11,5%
De	62 500 €	à	69 999 €	11%
De	70 000 €	à	77 499 €	10,5%
De	77 500 €	à	84 999 €	10%
De	85 000 €	à	92 499 €	9,5%
De	92 500 €	à	99 999 €	9%

Montant de la vente				Honoraires TTC ⁽²⁾
De	100 000 €	à	107 499 €	8,5%
De	107 500 €	à	114 999 €	8%
De	115 000 €	à	134 999 €	7,5%
De	135 000 €	à	169 999 €	7%
De	170 000 €	à	219 999 €	6,5%
De	220 000 €	à	289 999 €	6%
De	290 000 €	à	389 999 €	5,5%
De	390 000 €	à	519 999 €	5%
De	520 000 €	à	699 999 €	4,5%
De	700 000 €	à	999 999 €	4%
De	1 000 000 €	à	1 399 999 €	3,5%
Au delà de 1 400 000 €				3%

En cas de délégation de mandat, le montant des honoraires applicables reste celui du mandat principal.

HONORAIRES D'ESTIMATION : 200 € TTC

LOCATION

LOYER HORS CHARGES DE 0 À 400 €/MOIS

Honoraires Propriétaire	10% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction de bail : 7% - État des lieux : 2%
Honoraires Locataire	9% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 7% - État des lieux : 2%

LOYER HORS CHARGES DE 701 À 1000 €/MOIS

Honoraires Propriétaire	8% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction de bail : 5% - État des lieux : 2%
Honoraires Locataire	7% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 5% - État des lieux : 2%

LOYER HORS CHARGES DE 401 À 700 €/MOIS

Honoraires Propriétaire	9% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction de bail : 6% - État des lieux : 2%
Honoraires Locataire	8% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 6% - État des lieux : 2%

LOYER HORS CHARGES AU DELÀ DE 1001 €/MOIS

Honoraires Propriétaire	7% TTC du loyer annuel	- Entremise : 1% - Visite, dossier, rédaction de bail : 4% - État des lieux : 2%
Honoraires Locataire	6% TTC du loyer annuel	- Visite, dossier, rédaction de bail : 4% - État des lieux : 2%

Plafonnement décret du 01/08/2014 : les honoraires TTC dus par le locataire ne pourront pas excéder les plafonds suivants par m2 habitable :
Visite-Rédaction du bail : 8 € (zone non tendue) - 10 € (zone tendue) - 12 € (zone très tendue)
État des lieux : 3 € quelle que soit la zone.

PARKING ET GARAGE

20% TTC du loyer annuel
Honoraires partagés par moitié entre le bailleur et le locataire

BAIL COMMERCIAL

25% TTC du loyer annuel
Honoraires à la charge exclusive du locataire

(1) Honoraires à la charge de l'acquéreur. (2) Calculés selon le prix de vente. La remise d'une note d'honoraires est obligatoire.